

Coupon-réponse à retourner  
au plus tard le 14 avril 2023

Mairie de Claye-Souilly  
Direction Générale  
1, allée André Besnoit  
77410 Claye-Souilly

ou par mail à l'adresse  
contact@claye-souilly.fr

Nom : .....

Prénom : .....

Mail : .....

Adresse du nouveau lieu d'habitation : .....

.....

.....

Nombre d'enfants du foyer : 1 2 3 4 5 autre : .....

Âge des enfants du foyer : .....

Je suis déjà habitant de Claye-Souilly et mes enfants sont déjà scolarisés dans une école maternelle ou élémentaire de la commune.

À LA RENTRÉE 2024 : .....

Précisez le niveau de classe des enfants en septembre 2024 :

**Maternelle**  
(Petite section – Moyenne section – Grande section)

- .....
- .....
- .....
- .....

**Elémentaire**  
(CP – CE1- CE2- CM1- CM2)

- .....
- .....
- .....
- .....

Je souhaite que mes enfants intègrent la nouvelle école du Bois des Granges.

Je souhaite que mes enfants poursuivent leur scolarité dans leur école actuelle.

- Mes enfants seront amenés à fréquenter la restauration scolaire :
  - Tous les jours
  - Ponctuellement
  
- Mes enfants seront amenés à fréquenter régulièrement les services périscolaires :
  - Garderie du matin (7h30-8h20)
  - Garderie du soir ou études dirigées
  
- Mes enfants seront amenés à fréquenter l'accueil de loisirs :
  - Les mercredis
  - Les vacances scolaires
  
- Je ne suis pas concerné(e), mes enfants entrent au collège en septembre 2024.

Je suis nouvel arrivant à Claye-Souilly et mes enfants seront en âge d'être scolarisés au groupe scolaire du Bois des Granges à la rentrée 2024 :

Précisez le niveau de classe des enfants en septembre 2024 :

**Maternelle**

(Petite section – Moyenne section – Grande section)

- .....
- .....
- .....
- .....

**Elémentaire**

(CP – CE1- CE2- CM1- CM2)

- .....
- .....
- .....
- .....

- Mes enfants seront amenés à fréquenter la restauration scolaire :
  - Tous les jours
  - Ponctuellement
  
- Mes enfants seront amenés à fréquenter régulièrement les services périscolaires :
  - Garderie du matin (7h30-8h20)
  - Garderie du soir ou études dirigées
  
- Mes enfants seront amenés à fréquenter l'accueil de loisirs :
  - Les mercredis
  - Les vacances scolaires
  
- Je ne suis pas concerné(e), mes enfants entrent au collège en septembre 2024.